FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE SAINT DENIS

COMPETITION DEPARTEMENTALE GAM

Equipes Performance Nationale
Equipes Fédéral A

Samedi 20 janvier 2024

Gymnase Jean Macé
Salle Charles le Mansois
Allée Salomon de Brosse
93 150 LE BLANC MESNIL

Directeur de compétition	Responsable du jury
Nicolas BARRAUD 06 74 29 66 41 **nicolas.barraud@orange.com**	**Fabrice DEMAZEUX** **06 62 05 79 91** **fdemazeux@gmail.com**

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Il devra être effectué **AVANT** la compétition :

- Soit par carte bancaire via le **e-paiement** (**à privilégier)**
- Soit par **virement** IBAN : FR76 3000 4008 3000 0100 8828 247 en indiquant le **numéro de bordereau, le nom du club, la discipline, le lieu de la compétition.**

Aucune facture ne sera envoyée, il est nécessaire de penser à régler les engagements de façon autonome. Après validation du règlement par nos soins sur EngaGym, vous recevrez un reçu automatique par mail.

CONTROLE DES LICENCES

Avec photo obligatoire: en salle d'échauffement, pour les gymnastes ET les entraîneurs.

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2023-2024, l'absence de licence et/ou de photo sur la licence entraînera :

- Pour une gymnaste : une pénalité de 1 point par gymnaste
- Pour un entraîneur : une amende de 50€

FORFAITS

Un forfait doit être déclaré **au moins 10 jours avant** le jour de la compétition

↳ via l'interface ENGAGYM

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROITS D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez forfait moins de 10 jours avant la compétition	Fournir un justificatif (Certificat Médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 20 € (individuel) Amende de 80 € (équipe)	Paiement des droits d'engagement

ECHAUFFEMENT

Il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de 5mn par équipe.

QUOTAS

Voir sur le site du CRIFGym (prochainement).

MODIFICATIONS DE COMPOSITION DES EQUIPES

Toutes les modifications qui ont lieu avant la première compétition départementale sont possibles.

Par la suite, consultez la réglementation sur la brochure technique fédérale (page 68-69).

TENUE DES GYMNASTES ET DES ENTRAINEURS

Se référer à la brochure générale de la FFG : les pénalités seront appliquées.

Pour les entraîneurs :

• Survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport
• Débardeurs, pantacourt ou short non autorisés
La tenue des entraîneurs en compétition doit être conforme à la réglementation. Une tenue incorrecte sera systématiquement pénalisée de 0.30 (sur le total de chaque Individuel ou de l'équipe)

Pour les gymnastes :

• Lors du palmarès, les gymnastes doivent se présenter en tenue de compétition
• La tenue des gymnastes en compétition doit être conforme à la réglementation : 0.30 de pénalité

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs, juges, interdiction de porter un couvre-chef, sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

ENGAGEMENT DES JUGES

Vous devez engager vos juges selon les demandes du responsable des juges, via Engagym, colonne « Juge ».

La date limite pour engager les juges est fixée au **samedi 13 janvier 2024**.

Cette date limite passée, il ne sera plus possible d'engager les juges.
Pensez à bien licencier vos juges pour pouvoir les engager.

Lors de l'engagement de vos juges, merci de préciser dans la « dispo partielle » :

- Le numéro de la réunion (voir organigramme)

Ex : Réunion 1 (12h30) ou réunion 2 (14h50) ou réunion 3 (17h10)

JUGES

- **Réunion des juges** : 1h avant le début de chaque compétition.

- **Contrôle de la licence (avec photo obligatoire)** :

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2023-2024, l'absence de licence ou de photo sur la licence entraînera une amende de 50€.

- **Absence de juge** :

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 200€. Un retard injustifié est considéré comme une absence.

- **Tenue des juges :**

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs, juges, interdiction de porter un couvre-chef, sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

- **Répartition des juges** : voir organigramme